



## Déclaration liminaire CSA et de la FS de Toulouse du 13 octobre 2023

Madame la présidente du CSA et de la Formation spécialisée, Monsieur le procureur général, Mesdames, Messieurs.

Tout d'abord, nous souhaitons réaffirmer notre soutien total au mouvement social sans précédent et à la mobilisation des personnels de greffe que l'ensemble des juridictions connaissent depuis le mois de juin dernier. Force est de constater que notre ministère ne semble pas avoir pris la mesure des justes revendications de nos collègues puisque les propositions **unilatérales** de la Direction des Services Judiciaires (DSJ) concernant nos collègues greffiers, sont loin d'être à la hauteur de leurs attentes !

Dans notre déclaration liminaire du 9 juin 2023 nous avons évoqué la dégradation des conditions de travail de nos collègues qu'ils soient fonctionnaires ou magistrats et bien évidemment, elles ne se sont pas améliorées !

Mais nos collègues doivent maintenant faire face à des actes de maltraitances de la part de **certain**s encadrants. C'est notamment le cas pour des agents d'un service du Tribunal Judiciaire de Toulouse qui subissent, des menaces, du chantage, des humiliations, ainsi que des remarques blessantes et des réflexions déplacées. Nous avons également des échos d'autres situations de souffrance dans d'autres juridictions à commencer par Castres. De tels agissements sont bien sûr intolérables et ne doivent pas rester sans suites...

Les répercussions sur la santé des agents exposés à ces actes malveillants sont considérables et engendre une détresse morale et une dégradation importante de leur état de santé. Une réponse rapide doit être donnée par notre administration afin de protéger nos collègues.

La santé fait partie des choses les plus précieuses pour l'être humain, et c'est le devoir de tout employeur de préserver celle des personnels.

De la même façon, des membres du bureau de secteur de l'UNSa SJ ont récemment fait l'objet de pressions et d'intimidations à la limite de l'entrave syndicale.

Il n'est bien sûr pas question de stigmatiser les encadrants qui dans la majorité ont un comportement adapté à la gestion des RH mais nous ne pouvons accepter de telles dérives. La charge importante de travail, la pression notamment en matière de statistiques que peuvent subir les directeurs des services de greffe ne peuvent excuser de tels comportements.

L'UNSa SJ et l'USM demande qu'un rappel concernant les bonnes pratiques managériales soit adressé à toutes les personnes ayant des responsabilités d'encadrement. Nous demandons également la mise en place de formations de management **obligatoires** sur le ressort de la CA de Toulouse.

Les excellentes initiatives et manifestations organisées par certaines juridictions dans le cadre de la QVT ne suffiront pas à recréer de la cohésion au sein des collectifs de travail si nous permettons que certains de nos collègues soient en situation de souffrance.

**Merci de votre attention.**

Les élus CSA de l'UNSa-SJ et de l'USM.